

CIRCULAIRE N° 37 / 2024 – 5 juin 2024

Objet : RETOUR DU CONGRÈS DE MONTPELLIER

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues,

Vous trouverez dans cette circulaire deux textes importants à diffuser à tous les DDEN du département (adhérents ou non) :

- **La résolution générale**
- **Une motion** afférente au statut du DDEN dans une proposition de loi « RILHAC 2 ».

Pour la résolution, il convient de la transmettre avec le document **4 pages joint « Un DDEN recrute un DDEN »**.

La Résolution est un outil essentiel pour notre recrutement qui doit s'intensifier dès maintenant.

Ces textes sont à transmettre aux responsables institutionnels de l'Éducation nationale, des collectivités locales et aux députés et sénateurs du département.

Outre ces responsables institutionnels, **il convient d'adresser ces textes du congrès et le « 4 pages »** aux associations avec lesquelles nous travaillons dans les conseils d'écoles (syndicats enseignants, parents d'élèves...).

Toutes les organisations avec lesquelles nous sommes en contact doivent être destinataire de ces documents.

Amitiés laïques et fédérales.